

## INTEGRATION – AVIS DU CSJ

L'immigration est indéniablement positive pour le pays, à la fois pour sa richesse économique que pour celle culturelle. D'un point de vue économique, l'intégration constitue un investissement utile. Les études prouvent en effet qu'une politique d'intégration réussie a un effet positif d'un point de vue économique et fiscal.

Un des grands défis du Grand-Duché du Luxembourg réside dans la cohabitation et la cohésion sociale entre les résidents de différentes nationalités. Pour le CSJ, la politique d'intégration s'adresse à la fois aux résidents étrangers, aux réfugiés et dans une certaine mesure aussi, aux frontaliers venant travailler tous les jours au Luxembourg.

L'intégration ne peut être réduite à un seul aspect. Elle se compose de plusieurs aspects :

- **un aspect économique** : le fait de pouvoir subvenir à ses besoins grâce à un **travail** digne, le fait d'avoir une **habitation**
- **un aspect social** : le fait d'avoir des relations sociales avec les citoyens nationaux
- et **un aspect culturel** : le fait d'apprendre la langue, de se familiariser avec l'histoire, les us et coutumes du pays.

Si la langue n'est pas le seul critère d'intégration, le CSJ estime néanmoins que l'apprentissage de **la langue luxembourgeoise constitue un facteur d'intégration essentiel**. C'est pourquoi le CSJ a plaidé pour l'élaboration d'un **plan national de parrainage linguistique**. Il s'agit de créer les plateformes nécessaires afin que les personnes qui souhaitent apprendre le luxembourgeois trouvent un partenaire luxemburgophone, dit « parrain », pour les accompagner tout au long du processus d'apprentissage. L'avantage, c'est que les personnes désireuses d'apprendre notre langue ont ainsi une personne avec laquelle pratiquer la langue, qui les encadre et qui puisse par ailleurs les intégrer dans son réseau social luxemburgophone. Les aspects culturel et social de l'intégration seraient ainsi comblés. Ces plateformes peuvent être à la fois les communes (ou leur commission d'intégration), qui peuvent jouer le rôle de médiateur, soit les entreprises. Cela peut aussi être réalisé à l'échelle nationale via une solution digitale. Le Luxembourg s'est lancé dans le digital, ayons donc le courage d'être pionniers ! La création d'un site internet pour l'apprentissage de plusieurs langues peut constituer une opportunité immense de regrouper plusieurs personnes de l'ensemble du pays, qui sont à la recherche d'un partenaire permettant de leur faciliter l'apprentissage. Les parrainés pourraient disposer d'un espace vidéochat à travers lequel ils pourraient pratiquer les langues depuis leur domicile.

L'intégration peut également passer par – et être facilitée par – les **clubs, associations et le sport**. L'intégration des citoyens étrangers dans les clubs et associations à caractère sportif et culturel constitue une immense opportunité.

Le **monde culturel** lui-même est à même de proposer des solutions absolument efficaces. Il est indispensable de soutenir tous les projets culturels permettant la participation des réfugiés, par exemple, les projets théâtraux pour jeunes réfugiés organisés par les Rotondes.

L'intégration des réfugiés ne peut aboutir complètement si ceux-ci ne seront pas à même d'avoir un travail. Pour le CSJ, il est absolument indispensable de **connecter les demandeurs d'asile aussi rapidement que possible au marché du travail**. Il est important d'accorder aux demandeurs d'asile la possibilité d'avoir une occupation ou de suivre une formation professionnelle tout au long de leur attente. En particulier, le CSJ est en faveur d'offrir des cours de langues aux demandeurs d'asile qui se trouvent en attente d'une décision finale concernant leur statut. En effet, l'apprentissage d'une ou plusieurs langues officielles du Luxembourg favorise et accélère la bonne intégration des réfugiés au marché de travail et dans la société en général.

Pour le CSJ, **l'accueil des réfugiés constitue à la fois un devoir et une opportunité**. Un devoir moral quant à la nécessité de venir en aide à des personnes fuyant la guerre et la persécution. Un devoir juridique quant à l'importance de respecter les traités et conventions internationales auxquels le Luxembourg est lié. L'arrivée des réfugiés constitue également une opportunité pour l'économie luxembourgeoise. Cette responsabilité morale ne s'étend évidemment pas à toute la misère du monde entier, mais elle nous oblige à venir en aide à ceux que nous pouvons aider à travers nos ressources, notre richesse ainsi qu'à travers la volonté de nos citoyens à faire une contribution positive dans le monde.

Le CSJ estime néanmoins qu'il **est indispensable d'informer les citoyens du Luxembourg sur la manière dont les réfugiés sont accueillis**. Grand nombre de citoyens dénoncent le fait que les réfugiés obtiendraient tout gratuitement aux dépens de la collectivité. Ils craignent de voir rétrécir leur part du gâteau en cas d'arrivée massive de réfugiés. **Il est indispensable de répondre à ces préoccupations**, en soulignant que les acquis sociaux des résidents ne sont pas en danger et que les réfugiés ne viennent en aucun cas réduire leur part du gâteau (sachant par ailleurs qu'une partie importante des fonds pour les réfugiés est européenne). Pour le CSJ, l'accueil des réfugiés ne peut succéder à long terme que si des politiques d'intégration efficaces seront mises en place dès maintenant et que le pays continuera à combattre la pauvreté et les inégalités ainsi que de fournir des opportunités à tous ses citoyens.

**Le CSJ rejette férocement les positions des partis faisant de la haine, du rejet et de la peur des réfugiés leur leitmotiv**. « *Rien ne communique plus de courage au peureux que la peur d'autrui* », déclarait Umberto Eco dans *Le Nom de la Rose*. **Le CSJ ne tombera pas dans ce niveau de lâcheté intellectuelle**.

Un dernier point que le CSJ tient à souligner est lié à l'**urbanisme**. Il est indispensable **d'éviter le phénomène de gentrification dans les villes et les phénomènes de ségrégation à l'échelle infra-urbaine, urbaine, régionale ou nationale**. Des villes aux habitats aussi socialement et culturellement mixtes que possibles permettent de garantir la cohésion sociale. Le CSJ estime qu'il serait opportun de **lancer une étude sur le phénomène de gentrification et de ségrégation au Luxembourg**.

Enfin, il faut évoquer **l'intégration au sein de notre société des personnes handicapées**. Le CSJ juge indispensable de **rendre inclusive notre société**, en offrant aux personnes handicapées la possibilité d'accéder au marché de travail, de participer aux activités culturelles, sociales et sportives, et d'accéder aux infrastructures publiques.